



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 4 mai 2020 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 272-2020 intitulé : **Règlement concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Lavaltrie.**

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:mbarbeau@ville.lavaltrie.qc.ca) .

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 mai 2020.

---

Madeleine Barbeau, greffière